



RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE SAINT-CONSTANT ET SAINTE-CATHERINE

Soyez attentif aux risques situés à l'extérieur de votre bâtiment !

Afin d'amorcer la saison chaude sans tracas, La Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine souhaite vous rappeler quelques consignes de sécurité importantes.

Que ce soit un simple :

- pot de fleurs
- un jardin,
- une platebande,
- un agencement paysager plus vaste d'une résidence ou d'un commerce,

Tous ces aménagements utilisent des matériaux tels que paillis, terreau et mousse de tourbe. La mousse de tourbe, excellent terreau lorsqu'elle est humide, peut s'enflammer lors de grosses chaleurs.

Une trop longue exposition à la chaleur de ces matériaux de jardinage produit un gaz, le méthane, qui peut facilement s'enflammer

Les cigarettes ou cigares des fumeurs, déposés négligemment dans les pots de fleurs près des maisons, les platebandes de terrain privé des commerces sont des causes d'incendie les plus répandues qui peuvent causer beaucoup de dommages à un bâtiment.

Moyens pour réduire les risques :

- Jeter les cigarettes, cigares et allumettes dans des contenants prévus à cet effet et installer un cendrier à l'extérieur, là où les gens iront fumer.
- Arrosez régulièrement vos pots de fleurs, si votre engrais ou terreau contient de la mousse de tourbe et maintenir le paillis humide.
- Respecter une distance d'au moins 45 centimètres (18 pouces) entre les tapis de paillis et les matériaux combustibles d'un bâtiment.
- Respecter les directives de distance que suggère le manufacturier des appareils électriques utilisés dans les aménagements paysagers extérieurs, tels les éclairages décoratifs.

Voici d'autres conseils de prévention pour aider les citoyens à diminuer les risques d'incendie aux alentours de leur demeure.

- Limitez au minimum les éléments combustibles qui se trouvent à proximité de votre résidence, tels que les circulaires et le courrier, les bacs à déchets et de recyclage, les déchets végétaux, le bois de chauffage, etc.
- Utilisez des auvents, des rideaux ou du treillis d'intimité offrant une résistance à la propagation de la flamme.
- Ne laissez jamais de bougies, de torches ou de feux de foyer extérieurs sans surveillance.
- Employez des rallonges électriques portant la mention « usage extérieur ». Évitez de les utiliser en permanence. Elles sont conçues pour un usage temporaire seulement.